

MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 10 JUIN 2013

Le dix juin deux mille treize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Joël POISSON, M. Pierre GRANDIN, M. Bernard LESERT, M. Roger PASQUIER, M. Christophe POLIDOR, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Laurent LE MARQUIS.

Étaient absents excusés : Mme Elsa BURET

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Le compte-rendu de la séance du 29 avril 2013 ainsi que celui de la séance du 10 mai 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Début de la séance : 18h38

ECOLE

100613-48

Convention dérogations scolaires : avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre les communes de Martinvast, Sideville, Couville et Hardinvast le 5 juillet 2012 stipulant que : si l'une de ces quatre communes accueille par dérogation scolaire et après avis des élus des communes concernées, un enfant domicilié dans l'une de ces quatre communes, elle s'engage à ne pas demander de participation aux frais de scolarité.

La Commune de Virandeville souhaiterait intégrer cette entente.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 juillet 2012, applicable dès l'année scolaire 2012/2013.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

Visite virtuelle du Musée Malraux du Havre

Le 11 juin, par le biais du T.B.I. (Tableau Blanc Interactif), en collaboration avec Normandie Impressionisme, les élèves de CM1/CM2 visiteront le musée d'Art Moderne André Malraux du

Havre, de manière interactive.

Orange s'occupera de l'aspect technique de la visioconférence et un point presse sera organisé. Les représentants de l'éducation nationale seront présents.

Sondage réforme des rythmes scolaires

Pour faire suite au sondage distribué aux parents d'élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, voici l'analyse des réponses reçues :

- Si les activités sont gratuites :
 - o 35 familles sont d'accord pour envoyer les enfants tous les jours aux activités,
 - o 20 occasionnellement
- Si les activités sont payantes :
 - o 15 familles sont d'accord pour envoyer les enfants tous les jours
 - o 27 occasionnellement
 - o 15 refusent de payer

Dans la majorité des réponses, concernant le choix de la demi-journée supplémentaire, le mercredi matin est préféré au samedi matin.

Le début des cours à 8h30 est souhaité par la plupart des familles.

La majorité des familles à la possibilité de récupérer les enfants dès 16h00.

19h04 arrivée en salle de Madame Isabelle GAMACHE

100613-49

Devis Meslin : enrobé cour des écoles et liaison avec la bibliothèque

Un devis des Ets Meslin relatif à l'enrobé dans la cour des écoles et liaison avec la bibliothèque scolaire est présenté au Conseil Municipal. Ce devis doit être complété par un second pour une quarantaine de m2 de bicouche rouge pour l'accès à la bibliothèque scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les tarifs unitaires HT ci-dessous :

- 5 € m2 sciage d'enrobé
- 4 € m2 reprofilage en tout venant
- 15 € m2 enrobé à chaud
- 8 € m2 bicouche rouge

pour un montant maximum TTC de 12 000 €. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2013.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

CANTINE/GARDERIE

100613-50

Changement de périodicité de la facturation

Un questionnaire concernant la périodicité du paiement de la cantine, de la garderie et du goûter a été distribué aux familles. Sur 61 réponses, 45 familles souhaitent le retour au paiement mensuel, 11 le paiement trimestriel et 5 sont sans opinion.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de mettre en place, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, la facturation mensuelle de la cantine, garderie et des goûters,
- de modifier le règlement cantine/garderie en ce sens.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100613-51

Tarifs cantine/garderie

Le bilan de l'année 2012 montre une légère baisse du nombre de repas et une augmentation des dépenses notamment due à l'augmentation des charges, du prix de l'alimentation et à l'introduction du bio dans les repas.

Monsieur EUGENIE présente l'évolution des tarifs de la cantine et de la garderie depuis septembre 2005 à septembre 2010, année de la dernière revalorisation de ces tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, et valide la mise à jour du règlement de Cantine/Garderie et la nouvelle grille tarifaire :

- Repas tous les jours : 3.30 €
- Repas à jours fixes : 3.60 €
- Repas occasionnels : 3.65 €
- Repas adulte : 4.35 €
- ½ heure de garderie : 0.80 € (sans changement)
- Goûter : 0.40 € (sans changement)

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

Le coût de la garderie sera réétudié lors de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

100613-52

Laboratoire départemental d'analyses : avenant n°4

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité :

- l'avenant n°4 au contrat n° 2008/80465 présenté par le Laboratoire Départemental d'Analyses, relatif à la prestation d'analyse de plats cuisinés et au contrôle de la désinfection des surfaces de travail pour la cantine communale,
- L'offre de prix s'y rapportant, d'un montant TTC de 214,48 €,

et, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et à procéder à son paiement. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2013.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

MAIRIE

100613-53

Régularisation DC RTP 2012

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle 2012 destinée à la Commune de Martinvast a été versée par erreur au budget d'Hardinvast.

Martinvast a donc établi un titre exécutoire de 1 616.00 € afin de régulariser cette erreur.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au mandatement de cette somme en faveur de la commune de Martinvast.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100613-54

Mutualisation ADSL et lignes téléphonique : école, bibliothèque, avec la Mairie

Afin de mutualiser la connexion ADSL et l'installation téléphonique de la Mairie avec les écoles, et la bibliothèque, deux devis sont présentés. Ces mutualisations permettraient d'économiser le prix des abonnements et l'installation serait ainsi amortie sur 3 ans.

La salle polyvalente ne peut bénéficier de cette mutualisation en raison de l'absence de gaines permettant le passage de la fibre.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE de retenir le devis du Groupe TC, offre la mieux disante, d'un montant HT de 2 850.00 €, soit 3 408.60 € TTC et AUTORISE le Maire à passer commande pour ces installations.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2013.

Les travaux auront lieu pendant les vacances d'été.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100613-55

Achat de stores

Après délibération, le Conseil Municipal donne à Monsieur PASQUIER l'autorisation de passer commande pour l'achat et l'installation de stores à bandes afin d'équiper les vitres du sas d'entrée de la Mairie pour un montant maximum de 700 € TTC.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2013.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

LOTISSEMENT

100613-56

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 151012-79

Devis Mesnil System – Coordonnateur SPS

Un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé doit obligatoirement intervenir sur les chantiers où participent plusieurs entrepreneurs afin d'évaluer les risques liés à leur co-activité et de prévoir l'utilisation de moyens communs.

C'est pourquoi, un devis de l'entreprise MESNIL SYSTEM, coordonnateur SPS, est présenté au Conseil Municipal, pour une mission sur le chantier :

- 575,49 € HT soit 688,28 € TTC : aménagement des abords de la mairie (espaces publics). Cette somme sera imputée en section d'investissement à l'article 2315 du BP 2013.
- 564,51 € HT soit 675,16 € TTC création d'un lotissement communal. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6045 du Budget Lotissement 2013.

Ce devis, d'un montant HT de 1 140,00 €, soit 1 363,44 € TTC, après délibération, est validé par le Conseil Municipal.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

Le Clos de l'Eglise

Les travaux de construction ont débuté sur deux parcelles. Un permis de construire a été déposé pour une troisième parcelle et un compromis de vente vient d'être signé pour une quatrième. Trois parcelles sont encore disponibles.

Projets :

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour les années à venir. Certains peuvent nécessiter le positionnement de la commune sur l'achat de terrains qui seraient mis en vente ces prochaines années :

- Création d'un nouveau lotissement au-dessus du lotissement Le Clos de l'Eglise, de moitié en collaboration avec un aménageur
- La construction de 5 T3 derrière la Mairie ; une somme a d'ailleurs été budgétisée afin de lancer les études fin 2013
- L'aménagement de l'ancienne mairie en commerce et logement
- L'achat de champs pour permettre l'agrandissement de la décharge

VOIRIE

100613-57

Devis travaux de réfection voirie

Afin de réaliser des travaux de réfection de voirie dans les chemins : Fontaine Douesnard, la Flague et chasse Bertrand, deux devis sont présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE de retenir le devis de l'entreprise MESLIN, sans le délignage et l'anorage pour les chemins Fontaine Douesnard et La Flague, pour un montant

HT de 9 860.25 €, soit 11 792.86 € TTC (au lieu de 13 239.66 €) et AUTORISE le Maire à passer commande pour ces travaux.

Le délimitage et l'anoragage des chemins Fontaine Douesnard et La Flague seront réalisés par le personnel communal.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2013.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

100613-58

Devis Manche Echafaudage : traçage de ligne cheminement piéton

Afin de réaliser le traçage de la ligne de cheminement piéton, permettant la mise en sécurité des piétons, sur le haut de la route de la Lande et rue de la Mairie, soit 610 mètres linéaires, un devis de Manche Echafaudage est présenté pour un montant HT de 762.50 €, soit 911.95 TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP Budget Annexe 2013.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

Cheminement piéton

La continuité du cheminement piéton de la rue de la Mairie jusqu'en haut de la route de la Lande est à l'étude avec l'ATDC avec à l'essai, des passages prioritaires.

EGLISE/CIMETIERE

100613-59

Sinistre église : paiement frais d'honoraires de Maître BAUDRY

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire :

- à émettre un mandat afin de payer la facture de la SARL LEVACHER & ASSOCIES relative aux frais d'honoraires de l'avocat : Maître BAUDRY, dans le dossier du sinistre de l'Eglise, pour un montant TTC de 2 427,00 €.
- à encaisser le chèque d'un montant TTC de 2 427,00 € de GROUPAMA relatif à la facture des frais d'honoraires de l'avocat : Maître BAUDRY, dans le dossier du sinistre de l'Eglise.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

100613-60

Indemnité de gardiennage des églises

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de la Manche du 29 mai dernier et en référence à la circulaire préfectorale 87-225 du 2 février 1987, relative à l'indemnité de gardiennage des églises communales, le Conseil Municipal décide de verser à l'abbé Michel HERBERT, prêtre de la paroisse Sainte Bernadette, une indemnité annuelle d'un montant de 119,55 €, en tant que gardien non résidant de la commune.

Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6282 du BP 2013.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

SALLE POLYVALENTE

Location à un club de danse

Une association de danse cherbourgeoise en cours d'installation sur la Commune de Martinvast, demande l'autorisation d'occuper la salle polyvalente, du 9 septembre au 8 octobre 2013 les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 19 heures à 22 heures, pour un tarif hebdomadaire de 155 €.

A cet effet, une convention sera établie entre le responsable de l'association et la Mairie.

Le conseil Municipal autorise l'établissement de cette convention dont les modalités seront validées lors de la prochaine séance.

Clôture

Afin de sécuriser les espaces verts autour de la salle, une clôture est envisagée.

100613-62

Devis Menuiserie REVEL : remplacement fenêtres

Un devis de l'entreprise REVEL relatif au remplacement d'une porte-fenêtre coulissante et d'un volet roulant, d'un montant HT de 7 294.50 € soit 8 724.22 € TTC, est présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide ce devis sous réserve que cette installation soit réalisée semaine 35 ou 36.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2013.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

TERRAIN DES JEUNES

100613-63 **ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 290413-42**

Achat de buts

Après délibération et afin d'équiper le terrain des jeunes, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'annuler la délibération 290413-42, le matériel prévu étant trop imposant par rapport à la largeur du terrain,
- de passer commande auprès de la CAMIF de deux buts (3 mètres par 2 mètres),

pour un montant HT de 554.00 € soit 662.58 € TTC.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2013.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

Aménagement

L'engazonnement et l'empierrement ont été faits.

La deuxième couche sur la piste de bicross va être tassée et les filets pare-ballons ont été commandés. Deux tables seront prochainement installées.

CCDD

100613-64

Modification des statuts de la CCDD : transfert de la compétence tourisme :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière de **promotion et développement touristique**.

Lors de la réunion des Maires du 6 mai 2013, Monsieur le Président a exposé que lors du Comité Syndical du 12 décembre 2011, le Syndicat Mixte du Cotentin avait choisi de porter la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance touristique via le Pays du Cotentin. Ce dispositif est appelé à mettre à disposition des acteurs touristiques une capacité d'animation et de travail administratif, permettant la mise en place d'une stratégie de développement touristique de la destination Cotentin autour de deux objectifs :

- Accompagner le territoire vers une structuration autour de territoires géo touristiques
- Mettre en place une démarche, Pays d'accueil touristique, assurant une cohérence à l'échelle de la destination Cotentin.

Concernant la démarche de structuration à l'échelle des territoires géo touristiques :

Monsieur le Président rappelle que le 8 février 2012 le Syndicat Mixte du Cotentin a présenté en réunion des Maires les préconisations de l'étude du Cabinet Protourisme. Il avait été évoqué la nécessité d'une structuration des territoires afin d'assurer la viabilité touristiques des prochaines années. L'objectif étant dans un premier temps de tendre vers une prise de compétence communautaire pour l'ensemble des communautés de communes du Cotentin. Ce premier travail réalisé permettra ensuite de mener une réflexion collective afin d'acter la limite géographique des territoires géo-touristiques, puis d'en définir les modalités d'émergence.

Concernant la démarche à l'échelle de la destination Cotentin : il a été décidé d'inscrire le Cotentin dans une dynamique de Pays d'Accueil Touristique, PAT. Ainsi, grâce à la mobilisation et la réflexion de l'ensemble des acteurs, l'objectif sera d'obtenir le label PAT. Pour ce faire les instances suivantes ont été créées :

- Création d'un Pôle Tourisme Cotentin
- Création d'un Comité Technique
- Création de groupes de travail thématiques.

Cette organisation à l'échelle du Cotentin, va permettre la mise en place d'actions de

développement (animation de groupe de travail, travail de relais et de mise en réseau) et d'outils communs, notamment en terme de communication (site internet, brochures, cartes, documents d'appel...).

Ainsi, la Communauté de Communes de Douve et Divette au travers de ces actions est appelée à participer financièrement.

Le projet porté par l'Association « Les 3 Déesses » pose également réflexion. En effet, cette association s'est engagée depuis plusieurs années à apporter une aide technique aux communes sur des projets touristiques.

Ainsi, un projet portant sur la mise en place de panneaux communaux d'information et tables d'orientation est inscrit au contrat de territoire et bénéficiera d'une subvention du Conseil Général ainsi que des fonds au titre du programme Leader.

Cette initiative associative rencontre des difficultés au niveau du portage financier. En effet, l'association ne peut bénéficier directement des aides du Conseil Général et de l'Etat, seule une collectivité peut être destinataire de ces fonds.

De plus, le projet n'a pas reçu l'accord unanime de l'ensemble des communes posant un problème de retour des participations.

Il serait opportun de regrouper la commande avec un seul donneur d'ordre qui pourrait être la Communauté de Communes, une commune ne pouvant pas mettre en place des biens sur des terrains ne lui appartenant pas.

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 16 mai dernier a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière de « Promotion et développement touristique » et propose la rédaction suivante :

Compétences supplémentaires

- a) **Promotion et développement touristique**, afin d'assurer ces objectifs, la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à une ou plusieurs structures qualifiées dans ces domaines
- b) **Signalétique touristique**,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 13 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTIONS

- DONNE compétence à la Communauté de Communes en matière de promotion et développement touristique
- APPROUVE la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :

Compétences supplémentaires

- a) **Promotion et développement touristique**, afin d'assurer ces objectifs, la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à une ou plusieurs structures qualifiées dans ces domaines
- b) **Signalétique touristique**.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

Conseil Communautaire

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 16 mai 2013 est présenté. Celui-ci est disponible sur le site de la Communauté de Communes Douve Divette.

Association Les Trois Déesses

Suite à la réunion qui s'est tenue le 21 mai, le choix du mobilier bois a été présenté. Chaque commune prendra en charge les aménagements réalisés à sa demande sur son territoire. Pour Hardinvast, 3 tables (2 au stade de football, 1 au hameau Langlois), 1 panneau et 3 poubelles. Une partie de ces investissements sera financée par LEADER (programme européen) et le Conseil Général de la Manche.

Le mode de fonctionnement de l'association sera donc amené à changer avec la prise, par la Communauté de Communes, de la compétence tourisme.

Les frais de réalisation du topoguide seront pris en charge par l'association.

SUBVENTIONS

100613-65

Subvention rentrée scolaire Collèges Le Ferronay et Les Provinces

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 12 € par élève hardinvastais scolarisé dans les Collèges : Le Ferronay et Les Provinces. Cette subvention, destinée à participer aux frais de rentrée scolaire, est accordée pour l'année scolaire 2013/2014.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100613-66

Subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes, aux associations hardinvastaises pour l'année 2013 :

Club de football	:	360,00€
AJLF	:	280,00€
LOREHA	:	300,00€
A.P.E.	:	310,00€
Chasseurs	:	200,00€
Anciens Combattants	:	200,00€
C.C.A.S.	:	1 000,00€

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100613-67

Subventions aux associations hors commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations suivantes pour l'année 2013 :

ADEVA	:	35€
ADMR	:	70€
Soins palliatifs	:	35€
Aveugles et mal voyants Manche	:	20€
VMEH	:	35€

Commune de HARDINVAST

Secours catholique	:	50€
Secours populaire	:	50€
Relais enfant	:	30€
Moi aussi j'existe	:	30€
Jumeaux et plus	:	30€
Cœur et cancer	:	30€

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur GRANDIN présente l'atelier d'information et de partage d'expérience : préserver la biodiversité en ville, auquel il a assisté le 4 juin à Cherbourg-Octeville.

Séance levée à 21H54